

Information aux musiciens

Le 7 Mai 2020,

Depuis le début de l'année 2020, la population mondiale vit dans le contexte de la pandémie de COVID-19 provoquée par le coronavirus SARS-COV-2. Cette situation inédite et fulgurante a conduit à un confinement dans de nombreux pays, et à la mise en place de gestes barrières afin de limiter la transmission du coronavirus responsable de la COVID-19. Les recommandations officielles s'appuient sur des travaux de recherche qui nécessitent un temps incompressible pour être fiables. Ainsi, de nombreuses interrogations demeurent et la prévention est, sur la base des connaissances actuelles la meilleure méthode à adopter.

En France, le président de la république a annoncé un arrêt du confinement progressif à partir du 11 mai, ce qui amorcera la reprise des activités, mais nous invite aussi à être vigilants face au coronavirus.

Dans le domaine musical, bien que les modalités soient encore inconnues, il est raisonnable d'estimer que de nombreuses activités auront repris durant l'année.

Ainsi, afin de limiter la contamination entre musiciens, mais aussi plus généralement dans tous les domaines de la musique (pratique musicale, commerciale, enseignement, spectacle...) de nombreux gestes et réflexes doivent être adoptés. Tous les acteurs des métiers de la musique, des fabricants d'instruments, magasins, jusqu'aux écoles de musique sont impliqués dans le regroupement d'informations et la réalisation de protocoles par instruments et métiers, qui vous seront transmis au fur et à mesure des validations.

Voici les informations principales que nous souhaitons dans un premier temps transmettre aux musiciens :

- Le virus se transmet par les gouttelettes émises lors de la parole, de la toux ou d'éternuements, par contact direct ou en touchant des surfaces exposées, suivi d'un contact avec le système respiratoire et oculaire.
- La transmission par les aérosols émis lors de la parole, du chant, ou du souffle est encore à confirmer.
- La pratique musicale, tous instruments confondus, peut impliquer des transmissions entre les individus de manières très variables.
- La pratique individuelle, isolé dans une pièce, avec un instrument sain n'a pas de raison de présenter un danger pour soi.
- En cas de doutes sur un instrument (si celui-ci a été en contact ou à proximité d'autres personnes par exemple), différentes mesures peuvent être utilisées :
 - La quarantaine est à privilégier, la durée varie en fonction des surfaces, de la quantité initiale de virus et de l'humidité. Une durée de 6 à 9 jours est fortement recommandée sur la base des connaissances actuelles.

- o Le nettoyage et la désinfection sont deux termes différents :
 - <u>Nettoyage</u>: utiliser une méthode avec ou sans produits pour enlever les résidus, l'humidité et les graisses, et diminuer faiblement la concentration en virus.
 - <u>Désinfection</u>: diminuer d'un facteur élevé la concentration en virus, nécessaire pour les instruments, et les accessoires en contact avec les mains et la bouche
- Le fait de frotter avec un chiffon sec l'instrument est un geste usuel et permet de réduire faiblement, sans risquer de détériorer les instruments, la quantité de virus, ce qui ne garantit pas qu'il ne soit plus contagieux. Le chiffon doit ensuite soit être imbibé d'alcool à 70 %, lavé à la machine (60°C pendant au moins trente minutes) ou jeté.
- O Il faut éviter de mettre les produits désinfectants conseillés (alcool, eau de javel ou désinfectants norme 14476) sur les instruments sans avoir consulté la liste de compatibilité et les protocoles communiqués par la CSFI. En effet, ces différents produits peuvent dissoudre les vernis ou altérer les matières, et, lorsque cela est mal pratiqué, donner l'illusion d'une désinfection qui n'est pas complète. Attention donc à la compatibilité des produits avec vos instruments.
- Lorsque cela est possible, et en contact avec d'autres personnes, nous conseillons de porter un masque, au moins chirurgical ou en tissu pour éviter de transmettre le virus aux autres, et de se laver les mains régulièrement avant et après usage.
- En cas de doute lorsqu'un produit vous est proposé, reportez-vous aux recommandations de votre luthier ou technicien local.
- Pour l'essai d'instruments, nous recommandons de prévoir des rendez-vous afin que les magasins et luthiers, qui ont adapté leur fonctionnement et connaissent les protocoles, s'adaptent à votre visite et votre essai.